

WENDEL

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 202 000 000 euros
Siège social : 89, rue Taitbout - 75009 Paris
572 174 035 RCS Paris

Le 21 juin 2012

COMMUNIQUE

AUGMENTATION DE CAPITAL 2012

Emetteur

Wendel
Eurolist d'Euronext Compartiment A – Euronext Paris (France)
Code ISIN : FR 0000121204
Valeur admise au Service de Règlement Différé (SRD)

L'Assemblée Générale mixte du 4 juin 2012 a délégué au Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social pour un montant nominal maximal de 250.000 € par émission d'actions réservée aux adhérents au Plan d'Epargne Groupe Wendel.

Le Conseil de surveillance réuni le même jour a approuvé le principe d'une augmentation de capital d'un maximum de 250.000 € de nominal.

Le Directoire, lors d'une réunion qui s'est tenue le 20 juin 2012 a décidé la mise en œuvre de cette augmentation de capital dans les conditions décrites ci-après.

La présente augmentation de capital réservée s' m l e

Prix de souscription :

Le Directoire du 20 juin 2012 a arrêté le montant de la décote, soit 20% du prix de référence, et a constaté :

- que le prix de référence, calculé sur la base de la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse précédant le 20 juin 2012 était de 53,0836 € ;
- que le prix de souscription correspondant à 80% du prix de référence était de 42,47 €.

Chaque action nouvelle d'une valeur nominale de 4 € est donc assortie d'une prime d'émission de 38,47 €.

Le montant total maximum de l'augmentation de capital est de 2 654 375 €, prime d'émission incluse.

Les souscripteurs à l'offre peuvent bénéficier d'un abondement sur une partie de leur versement dans les limites légales applicables.

Bénéficiaires de l'offre :

Les bénéficiaires de l'offre sont les adhérents au Plan d'Epargne du groupe Wendel. Les salariés et les mandataires sociaux de Wendel et des sociétés adhérentes au Plan d'Epargne du Groupe Wendel doivent justifier d'une ancienneté de trois mois au moins au jour de la clôture de la période de souscription.

Existence ou non d'un droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation de capital :

La présente opération est réalisée sans droit préférentiel de souscription.

Droits attachés aux actions :

Les actions Wendel nouvelles seront créées et porteront jouissance courante et seront immédiatement assimilées aux actions existantes.

Plafond de souscription :

Chaque bénéficiaire aura le droit de souscrire à des actions nouvelles dans les conditions définies par le règlement du Plan d'Epargne Groupe Wendel et ses avenants.

Abondement de l'entreprise :

Pour l'année 2012, l'abondement de l'entreprise sera égal à 200% des versements volontaires des souscripteurs, dans la limite du plafond légal.

Modalités d'ajustement de l'augmentation de capital réservée :

Dans l'hypothèse où le nombre total d'actions demandé par les

Dans l'hypothèse où le nombre total d'actions demandé par les souscripteurs serait inférieur au nombre maximum d'actions offert dans le cadre de l'augmentation de capital réservée, l'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites.

Indisponibilité des actions Wendel :

Les souscripteurs à l'offre devront conserver les actions souscrites pendant une durée de cinq années sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé prévu par l'article R.3324-22 du Code du travail.

La période de souscription est ouverte du 22 juin 2012 au 4 juillet 2012 inclus.

Elle pourra être close à tout moment avant le 4 juillet 2012 si tous les bénéficiaires ont renvoyé leur bulletin de souscription